

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MEDOC ATLANTIQUE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Siège :

**9 Rue du Maréchal d'Ornano
33780 SOULAC SUR MER****☎ 05.56.73.29.26****EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS****SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 9 JUILLET 2020
D09072020/096**

PRESIDENT : Xavier PINTAT

ETAIENT PRESENTS :
Membres titulaires : Patrick MEIFFREN, Florence LEGRAND, Jean-Marc SIGNORET, Christian BOURA
Laurent PEYRONDET, Yves BARREAU, Véronique CHAMBAUD,
Franck LAPORTE, Jean-Louis BRETON, Tony TRIJOLET, Jean Luc PIQUEMAL,
Jacques BIDLUN, Catherine ROBINEAU, Frédéric QUILLET, Stéphane MARGALEF,
Patrick BURAN, Pascale MARZAT, Hervé CAZENAVE, Adrien DEBEVER,
Jean-Yves MAS, Chantal PARISE, Dominique PATRAS, Marie-Hélène GIRAL,
Jean-Marie REVAILLER, Bernard LOMBRAIL, Marie-Dominique DUBOURG,
Jean-Marie BERTET, Liliane DUBOIS, Christine GRASS,

ETAIENT REPRESENTES : Catherine GIANNORSI (pouvoir Jean-Marc SIGNORET),
Karine FORGERON (pouvoir Stéphane MARGALEF),
Alexia BACQUEY (pouvoir Laurent PEYRONDET),
Evelyne MOULIN (pouvoir Xavier PINTAT),
Valérie DA COSTA OLIVERA (pouvoir Tony TRIJOLET),
Jean-Pierre DUBERNET (pouvoir Jean-Marie REVAILLER),

ETAIENT ABSENTS : Thierry DESPREZ,

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Christophe BIROT,

**Membres suppléants remplaçants
un membre titulaire**

Membres suppléants : Dominique JOANNON,

SECRETAIRE DE SEANCE : Dominique PATRAS

Objet : -----
**ETABLISSEMENTS PUBLICS FONCIERS (EPF) : AVENANT N°1 A LA
CONVENTION ENTRE L'EPF ET LA COMMUNE DU VERDON SUR MER**

Rapporteur : Franck LAPORTE, 2^{ème} Vice-président

Vote : UNANIMITE

Par délibération n° 12022020/049 en date du 12/02/2020, le conseil communautaire a autorisé le Président à signer, avec l'EPF, la convention opérationnelle n° 33-19-144 d'action foncière pour le développement et la densification de l'habitat, à la suite de l'accord de la commune du Verdon sur Mer, acté par délibération du 6 janvier 2020.

Cette convention porte sur la maîtrise foncière de la parcelle AC 39 sur laquelle le PLU du Verdon sur Mer a prévu une OAP à vocation d'habitat, dans le cadre de la valorisation des abords du port de plaisance au Verdon sur Mer.

Cependant, la commune a identifié par la suite, plusieurs sites au cœur de son centre-bourg dont l'acquisition foncière, pourrait contribuer à la redynamisation. En effet, il s'agit de commerces ou de logements actuellement ou prochainement vacants qui pourraient faire l'objet d'aliénation dans les prochaines années.

Il est donc proposé au conseil communautaire, d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1, visant à modifier les périmètres d'intervention en ajoutant les projets n° 2, 4, 5 et 6, destiné à créer un périmètre de veille élargi sur le centre-bourg urbanisé.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU le projet de l'avenant n° 1 de la convention opérationnelle n° 33-19-144 joint en annexe,
- VU l'avis favorable du bureau du 02/07/2020, pour l'inscription de cette question à l'ordre du jour,
- APRÈS en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1, visant à modifier les périmètres d'intervention en ajoutant les projets n° 2, 4, 5 et 6, destiné à créer un périmètre de veille élargi sur le centre-bourg urbanisé.

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 30

Nombre de suffrages exprimés : 36

Vote : Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

FAIT À SOULAC SUR MER, LE 9 JUILLET 2020



LE PRESIDENT,

Xavier **PINTAT**

Maire de Soulac-sur-Mer
Sénateur Honoraire de la Gironde